

Question présentée par le député :

M. Jean-Marie Voumard

Date de dépôt : 15 juin 2017

Question écrite

Motion 2240-A (L 5 05.20) : où en est le nouveau règlement ?

En date du 17 avril 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui avait la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

considérant :

- que les cartes de camping ne sont plus d'actualité lors de l'enregistrement du campeur ;*
- que les campeurs ont l'obligation de remplir un bulletin d'hôtel ;*
- que les postes de gendarmerie cités dans le règlement sont fermés depuis des décennies ;*

invite le Conseil d'Etat

à présenter un règlement sur les installations de camping conforme aux lois actuelles.

Dans sa réponse du 23 septembre 2015, le Conseil d'Etat stipule :

« Un nouveau règlement pourra ainsi être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat **au tout début de l'année 2016**, après consultation de l'ensemble des partenaires concernés, dont les communes et les propriétaires de campings.

Ceci permettra donc aux usagers de disposer **pour la saison prochaine d'un texte actualisé**, complet et facilement applicable. »

A ce jour, lorsque les usagers desdits lieux veulent se référer par internet aux lois en vigueur concernant les campings, il s'avère que le règlement obsolète est toujours en vigueur, et que rien n'a été modifié.

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

A l'approche des vacances estivales... 2017, aucune refonte partielle, même complète, n'a été apportée au règlement concerné ! Dès lors, combien de temps encore à patienter pour obtenir un règlement conforme à la législation et à l'évolution de la société actuelle ?

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.